



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6174^e séance

Jeudi 30 juillet 2009, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Rugunda	(Ouganda)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso	M. Somdah
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Ripert
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Shalgham
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Heller
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	Sir John Sawers
	Turquie	M. Çorman
	Viet Nam	M. Dang Hoang Giang

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

Vingt et unième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2009/344)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d'Ivoire

Vingt et unième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2009/344)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Côte d'Ivoire une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Djédjé (Côte d'Ivoire) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2009/390, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la France.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2009/344, qui contient le vingt et unième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Autriche, Burkina Faso, Chine, Costa Rica, Croatie, France, Japon, Jamahiriya arabe libyenne, Mexique, Fédération de Russie, Turquie, Ouganda, Royaume-Uni de Grande-

Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Viet Nam

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1880 (2009).

Je donne maintenant la parole au représentant de la France.

M. Ripert (France) : La délégation française a eu l'honneur et la responsabilité de préparer le projet de résolution qui vient d'être adopté par le Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité a développé au fil du temps une grande unité de vue sur la résolution du conflit en Côte d'Ivoire, comme ma délégation l'avait rappelé ici même la semaine dernière (voir S/PV.6168), après la présentation du rapport du Secrétaire général (S/2009/344). Je note avec plaisir que cette unité de vue a été réaffirmée solennellement aujourd'hui par l'adoption à l'unanimité de la résolution 1880 (2009).

Le Conseil de sécurité est uni pour prolonger le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) de six mois, en encourageant la force à tout faire pour soutenir l'organisation d'élections présidentielles libres, justes, ouvertes et transparentes à la date prévue, ce qui constitue désormais sa priorité. Notre Conseil est aussi uni pour réaffirmer le rôle de certification du Représentant spécial du Secrétaire général, qui devra se prononcer sur chacune des étapes du processus électoral. Enfin, et surtout, le Conseil de sécurité est uni pour exiger des parties ivoiriennes qu'elles tiennent, cette fois-ci, leurs engagements et que le premier tour des élections présidentielles soit organisé le 29 novembre 2009, comme elles l'ont-elles-mêmes décidé en mai dernier.

Qu'il me soit permis de développer ce dernier aspect qui est essentiel. En adressant ce message aux parties ivoiriennes, le Conseil de sécurité ne sous-estime en rien les difficultés inhérentes à la préparation d'élections de qualité. Mais il fait le constat qu'il revient aux parties ivoiriennes et aux principaux candidats de trouver eux-mêmes et d'exprimer la volonté politique de lever les différents obstacles. Les élections présidentielles puis législatives n'ont en effet que trop tardé. De report en report, de janvier à novembre 2008, puis de novembre 2008 à novembre 2009, la perspective des élections n'en finissait pas de s'éloigner.

Le Conseil de sécurité et, parmi les membres du Conseil, tout spécialement la France qui déploie des

troupes sur le terrain en appui aux Nations Unies et qui a apporté une aide directe et indirecte importante à la Côte d'Ivoire, s'en sont trop longtemps contentés. Ces reports ont des conséquences : ils pénalisent injustement la population ivoirienne en retardant la sortie de crise et en prolongeant un état d'instabilité dangereux pour la Côte d'Ivoire comme pour la sous-région. Ils ont aussi une cause, c'est l'absence ou l'insuffisance de volonté politique. Nous en voyons hélas à nouveau les signes annonciateurs : les signaux contradictoires, les rumeurs, les marques de tensions qui s'accumulent.

La France a la conviction que les acteurs ivoiriens ont encore, s'ils trouvent la volonté politique nécessaire, la capacité de tenir leurs engagements, avec le soutien de la communauté internationale. Qu'ils sachent, en tous cas, qu'ils sont pris au mot par le Conseil de sécurité et qu'ils seront jugés sur leurs actes. C'est dans cet esprit que le Conseil suivra de près dans les semaines à venir, notamment la publication de la liste électorale provisoire, puis de la liste électorale définitive, avec l'appui de la facilitation et du Représentant du Secrétaire général.

Le Conseil ne se laissera pas abuser par des faux-semblants techniques. Si les élections du 29 novembre devaient être reportées, les responsabilités des uns et des autres seraient clairement établies et le Conseil de sécurité en tirerait les conséquences.

Je voudrais enfin rendre hommage ici au Facilitateur, le Président Blaise Compaoré, pour son action déterminée en faveur de la paix.

Le processus de Ouagadougou a permis à la Côte d'Ivoire d'effectuer des progrès significatifs. J'en citerai ici deux qui sont deux moments forts : Le premier est le démantèlement sans heurt de la zone de confiance, qui coupait en deux le pays. L'absence d'incident armé depuis la disparition du dernier poste d'observation de l'ONUCI, le 30 juillet 2008, témoigne de la capacité des anciens ennemis à coexister. Le deuxième est l'achèvement le 30 juin du processus d'enregistrement de plus de 6,5 millions d'électeurs, qui apporte une réponse républicaine à une des causes profondes du conflit en Côte d'Ivoire qui, rappelons-le, dure depuis l'année 2002.

Ces progrès sont porteurs d'espoir mais ils seraient stériles si les acteurs politiques ivoiriens rataient une fois de plus leur rendez vous avec la sortie de crise. Le Conseil de sécurité va réexaminer régulièrement cette question, et nous avons demandé spécifiquement au Secrétaire général de nous informer début septembre de la publication de la liste électorale provisoire. La population ivoirienne mérite que la date du 29 novembre 2009 soit tenue. Les Ivoiriens peuvent compter sur le Conseil de sécurité et, qu'il me soit permis de l'ajouter, sur la France pour faire preuve du plus grand soutien et de la plus grande vigilance.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil demeurera saisi de la question.

La séance est levée à 10 h 25.